

## Comité de programmation LEADER

Mercredi 6 décembre 2017, 14h30 (Mairie des Gets)

Compte-rendu de séance

Membres collège privé	Qualité	Voie délibérante	Structure/organisme	Présent(e)	Excusé(e)
GENTRIC Noël	Titulaire	X	Union des forestiers privés	X	
PAUL Michel	Suppléant		ASL de gestion forestière des Ravières	X	
COMTE Bernard	Titulaire	X	Retraité ONF	X	
LAZARETH Jean-Charles	Suppléant		Retraité ONF	X	
PREMAT Catherine	Titulaire		Entreprise Foresbois		X
LACROIX Jean-Michel	Suppléant		Entreprise Lacroix Jean-Michel et Fils		X
COQUILLARD Georges	Titulaire		Association Internationale des Portes du Soleil		X
MEUDIC Tristan	Suppléant		Blogueur arbres remarquables		X
CAZENAVE Marion	Titulaire	X	Association Téthys	X	
GUILHOT Patrick	Suppléant		Association Alp'Evianature		X
BOVET Thierry	Titulaire		SICA du Haut-Chablais		X
MERMAZ Philippe	Suppléant		SICA Terres du Léman		X
DRUART Jean-Claude	Titulaire	X	Personne publique qualifiée	X	
DRAY Martial	Suppléant		Conseil scientifique Géoparc, hydrogéologue	X	
FAVRE Jean-Pierre	Titulaire	X	Personne publique qualifiée	X	
LEVRAY Alain	Suppléant		Fédération de chasse		X

Membres collège public	Qualité	Voie délibérante	Structure/organisme	Présent(e)	Excusé(e)
GARIN Jacqueline	Titulaire	X	CCHC	X	
TRABICHET Yannick	Suppléante		CCHC	X	
DEVILLE François	Titulaire		Thonon Agglomération		X
BAUD Thérèse	Suppléante		Thonon Agglomération		X
THOMAS Gil	Titulaire	X	Thonon Agglomération		
SONGEON Christophe	Suppléant		Thonon Agglomération		X
MORACCHINI Jean-Yves	Titulaire		Thonon Agglomération/ Président du GAL Chablais et du Coprog		X
BAUD Jean-François	Suppléant		Thonon Agglomération		X
GILLET Bruno	Titulaire	X	CCPEVA/ Vice-Président du Coprog	X	
VUADENS André	Suppléant		CCPEVA		X
CHARBONNEL Philippe	Titulaire		CCPEVA		X
COLOMER Gérard	Suppléant	X	CCPEVA	X	

### Vérification du double quorum :

Nombre de membres avec voie délibérante présents (7 minimum requis) : 9

Nombre de membres issus du collège privé parmi ces votants (50% minimum) : 5

Autres participants	Structure/organisme	Présent(e)	Excusé(e)
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Conseillère régionale		X
BAUD-ROCHE Astrid	Conseillère régionale		X
BEURRIER Christelle	Conseillère Départementale		X
BUTHOD-GARCON Honorine	Chargée de mission LEADER, SIAC	X	
CHARDON Evelyne	Mission Europe, Département 74	X	
COUTABLE Elise	Association Art Terre	X	
DUVAND Florence	Conseillère régionale		X
ERTZ Olivier	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	X	
GARCIN Simon	Animateur forêt bois SIAC	X	
HENNEBO Thadée	Chargé de mission DAFA, Région Auvergne Rhône-Alpes	X	
IZOARD Daniel	Directeur, SIAC		X
JORDAN Bernadette	Mission forêt, CASMB	X	
LEI Josiane	Conseillère départementale		X
SIMON Eva	Responsable unité Chablais, ONF		X

## Ordre du jour de la séance

### **1/ Programmation des dossiers :**

- Animation LEADER 2017 (SIAC)
- Schéma de desserte entre le Col de Cou et le col de Saxel (commune de Fessy)
- Etude préalable à une restructuration foncière : modalités de desserte et de désenclavement du massif de Brêt (commune de Saint-Gingolph)

### **2/ Sélection et programmation du dossier :**

- Création de l'ASA du Mont-Bénand (CCPEVA)

### **3/ Présentation du projet innovant de « Biosentiers » déployé sur la commune d'Yverdon (Suisse) :**

intervention d'Olivier Ertz (enseignant chercheur à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud) et de Elise Coutable (chargée de projet à l'association Art Terre)

### **4/ Validation de l'appel à projets hangars/ plateformes bois et point**

### **5/ Points divers avenant à la convention LEADER et communication**

**6/ Visite de la chaufferie bois des Gets :** intervention de M. Roland Lavanchy (adjoint aux services techniques de la commune) et de Nicolas Blanc-Mathieu (technicien ONF)

## Déroulé de la séance

### 1/ Programmation de dossiers

Il s'agit de projets dont les demandes de financement ont été déposées et instruites et qui ont été sélectionnées lors de la dernière séance de comité de programmation du 5 juillet (excepté pour le dossier : animation LEADER 2017).

#### Dossier n°1 : Animation LEADER 2017

*Cette opération est éligible au titre de la fiche-action 5 du programme LEADER : « Animation et fonctionnement du GAL ». Pour rappel, les dossiers relevant de cette fiche-action ne sont pas soumis à l'étape de sélection (passage à la grille de sélection).*

Maître d'ouvrage de l'opération : **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)**

Type de projet : Fonctionnement

#### Contexte et descriptif du projet :

L'animation LEADER 2017 concerne le financement des postes d'animation et de gestion du programme déployés par le SIAC (structure porteuse du GAL Chablais). Il s'agit des postes de la chargée de mission LEADER et d'une partie du poste du technicien forêt filière bois, en charge de l'animation thématique forêt. L'équipe technique du SIAC anime et assure le suivi administratif et financier du programme, accompagne les porteurs de projets dans le montage des dossiers de demande de subvention et instruit les dossiers en partenariat avec l'Autorité de gestion régionale.

Calendrier de réalisation : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Coût de l'opération éligible retenu : **60 337.77 € TTC** (comprenant les frais de personnels : salaires bruts chargés, les frais de déplacements, de formation, de communication et frais indirects de structure)

Plan de financement :

Taux d'aide publique 100%				
1 > 4				
Autofinancement SIAC appelant du FEADER	Europe FEADER (LEADER)	Département 74 (top-up) <sup>1</sup>	Autofinancement SIAC (top-up)	TOTAL
9 654.04 €	<b>38 616.16 €</b>	12 067.55 €	0.02 €	60 337.77 €

<sup>1</sup> Le top-up est un cofinancement pour lequel il n'y a pas de fonds européens FEADER en contrepartie.

**Décision du comité : Le double quorum est vérifié.**

**Le comité se prononce à l'unanimité en faveur de la programmation du dossier au titre du LEADER Chablais 2014-2020 et de l'attribution d'une subvention FEADER de 38 616.16 € au SIAC.**

**M. Gillet interpelle la Région sur l'obligation d'avoir deux agents dédiés à LEADER dès le démarrage de la programmation. La Région fait remarquer qu'il n'y a pas d'obligation sur le nombre de postes mais une obligation d'efficacité attendue pour le bon déroulement du programme.**

## **Dossier n°2 : Schéma de desserte du massif forestier entre le col de Cou et le col de Saxel**

*Au regard de la stratégie du programme LEADER Chablais, cette opération est éligible au titre de :*

- *La fiche-actions 1 « Développer l'amont de la filière bois du Chablais »*
- *La sous-action 1.1 « Mobiliser la ressource forestière »*

Le porteur de projet a été auditionné lors du dernier comité de programmation du 5 juillet 2017. Lors de l'étape de sélection (passage à la grille de critères), le projet a obtenu la note de 10 sur 13 et a donc été sélectionné au titre de LEADER.

**Maître d'ouvrage de l'opération : Commune de Fessy**

**Type de projet : Investissement (étude)**

**Contexte et descriptif du projet :**

Lors des études préalables à la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Fessy, il est ressorti que la forêt communale se situe sur un massif boisé manquant d'une desserte pérenne qui permettrait une gestion efficace et durable de cette forêt (et des forêts privées du massif). Pour améliorer sa desserte, la commune a compris qu'il fallait envisager de se raccorder aux réseaux de dessertes des communes voisines. La commune de Fessy a donc sollicité l'avis des communes voisines, ainsi que les représentants des propriétaires forestiers, pour réfléchir à l'opportunité de réaliser un schéma de desserte sur le massif situé entre le Col de Saxel et le Col de Cou, afin d'optimiser la création ou la réfection des accès.

Pour apporter une solution au problème d'exploitabilité de sa forêt, la commune de Fessy porte un projet de schéma de desserte réfléchi à l'échelle d'un massif (2 472 ha) servant 8 communes : Fessy, Cervens, Brenthonne, Burdignin, Saxel, Boège, Habère-Lullin, Habère-Poche. Le projet va ainsi permettre d'organiser la desserte sur la forêt communale mais également sur de nombreuses propriétés privées (80% de la surface étudiée).

**Calendrier de réalisation : juillet 2017 à novembre 2018**

**Coût de l'opération éligible retenu : 18 250 € HT d'étude**

- Identification de la desserte existante et des enjeux du territoire (environnement, paysages, tourisme, urbanisme, etc)
- Identification des zones nécessitant une amélioration de leur desserte
- Propositions de projets d'amélioration de la desserte (routes, pistes forestières, places de dépôt, etc)

Plan de financement prévisionnel :

Taux d'aide publique 80%				
1 > 4				
Département 74 appelant du FEADER	Europe FEADER (LEADER)	Autofinancement du maître d'ouvrage (top-up)	Autofinancement du maître d'ouvrage considéré comme privé	TOTAL
14%	56%	10%	20%	100%
2 555 €	<b>10 220 €</b>	1 825 €	3 650 €	18 250 €

**Décision du comité :** Le double quorum est vérifié.

**M. Gil Thomas, maire de Cervens et membre du collège public ne prend pas part à la délibération.**

**Le comité se prononce à l'unanimité en faveur de la programmation du dossier au titre du LEADER Chablais 2014-2020 et de l'attribution d'une subvention FEADER de 10 220 € à la commune de Fessy.**

**Dossier n°3 : Etude préalable à un projet de restructuration foncière : modalités de desserte forestière et de désenclavement du massif forestier de Brêt**

*Au regard de la stratégie du programme LEADER Chablais, cette opération est éligible au titre de :*

- *La fiche-actions 3 « Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt »*
- *La sous-action 3.2 « Impliquer les acteurs de la filière dans la gestion foncière des espaces forestiers ou des espaces à préserver »*

Le porteur de projet a été auditionné lors du dernier comité de programmation du 5 juillet 2017. Lors de l'étape de sélection (passage à la grille de critères), le projet a obtenu la note de 7 sur 13 et a donc été sélectionné au titre de LEADER.

**Maître d'ouvrage de l'opération :** Commune de Saint-Gingolph

**Type de projet :** Investissement (étude préalable)

**Contexte et descriptif du projet :**

Du fait de son enclavement, le massif de Brêt (Saint-Gingolph) est aujourd'hui inexploité. La commune a fait réaliser un schéma de desserte en 2016 sur le massif, comprenant 595 ha de forêt privée. Ce schéma prévoit la création d'une future desserte qui permettra le désenclavement de la zone et l'exploitation des bois.

La création de la desserte forestière nécessitera de fonder une Association Syndicale Autorisée (ASA) rassemblant l'ensemble des propriétaires concernés (151). La poursuite de la démarche d'ASA est conditionnée à une stricte évaluation du coût de la desserte qui devra forcément inclure le coût de désenclavement du massif.

Ainsi, le projet porté par la commune de Saint-Gingolph vise l'étude préalable à un projet de restructuration foncière (création d'ASA) portant sur les modalités de desserte forestière et de désenclavement du massif de Brêt.

**Calendrier de réalisation de l'opération :** juillet à décembre 2017

Coût de l'opération éligible retenu : 16 100 € HT

- Etude pour la création d'un pont rail pour le désenclavement du massif forestier de Brêt
- Etude pour l'insertion de la desserte sur la route départementale RD 1005

Plan de financement :

Taux d'aide publique 80%			
1 > 4			
Autofinancement du maître d'ouvrage appelant du FEADER	Europe FEADER (LEADER)	Autofinancement du maître d'ouvrage considéré comme privé	TOTAL
16%	64%	20%	100%
2 576 €	10 304 €	3 220 €	16 100 €

Décision du comité : Le double quorum est vérifié.

Le comité se prononce à l'unanimité en faveur de la programmation du dossier au titre du LEADER Chablais 2014-2020 et de l'attribution d'une subvention FEADER de 10 304 € à la commune de Saint-Gingolph.

Mme Garin s'interroge sur le fait que la sortie des bois dont il est question était prévue dans un schéma de desserte forestière. Mme Jordan (Chambre d'Agriculture) qui accompagne techniquement la commune dans son projet assure que le périmètre est couvert par un schéma et que la sortie des bois et la desserte qui en découle ont été prévues.

## 2/ Sélection et programmation

Il s'agit d'un projet dont la demande de financement a été déposée auprès du SIAC et instruite par les services. Le porteur de projet a été auditionné lors du comité de programmation du 5 juillet dernier. Le 6 décembre, le dossier a été soumis dans un premier temps à la phase de sélection. Comme lors de la séance précédente, le comité a fait le choix de compléter la grille de sélection de façon collégiale, à voix haute. Suite au résultat de l'étape de sélection, les membres se sont ensuite prononcés sur la programmation du dossier.

**Projet : Création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) sur le massif du Mont-Bénand (communes de St Paul-en-Chablais, Lugrin, Bernex, Thollon-les-Mémises)**

*Au regard de la stratégie du programme LEADER Chablais, cette opération est éligible au titre de :*

- *La fiche-actions 3 « Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt »*
- *La sous-action 3.2 « Impliquer les acteurs de la filière dans la gestion foncière des espaces forestiers ou des espaces à préserver »*

Maître d'ouvrage de l'opération : **Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA)**

Type de projet : fonctionnement

Contexte et descriptif du projet :

Suite aux diagnostics réalisés en 2012-2013, le programme d'actions du Plan Biodiversité du Pays d'Evian a identifié le Mont-Bénand comme prioritaire. L'absence de desserte structurante est un frein pour toute action sur le massif. De plus, la très grande difficulté du foncier dans le secteur rend impossible tout projet d'envergure. En 2014, sur demande des propriétaires et des élus, un projet de desserte structurante et de restructuration foncière du massif est étudié afin de rendre possible la gestion de 225 hectares de forêt privée morcelée (1 280 parcelles pour 1 016 propriétaires).

Le projet porté par la CCPEVA vise la création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) sur le massif du Mont-Bénand. L'objectif de l'opération est la mise en œuvre d'actions d'intérêt général et collectives permettant l'aménagement et l'entretien des voies de desserte, la bonne gestion visant l'exploitation et la pérennisation de la ressource forestière du massif, la mise en valeur des propriétés et la prévention des risques naturels et sanitaires identifiés.

Calendrier de réalisation : 18 mois à compter de l'ouverture de l'enquête publique (24 octobre 2017)

Coût de l'opération éligible retenu : **39 605.48 € TTC**

- Prestation de mise à l'enquête
- Frais de commissaire enquêteur
- Frais de personnel (ingénierie de projet)

Plan de financement :

Taux d'aide publique 80%				
1 > 4				
Conseil Savoie Mont-Blanc		Europe FEADER (LEADER)	Autofinancement du maître d'ouvrage considéré comme privé	TOTAL
6 336.84 € (appelant du FEADER)	0.16 € (top-up)	<b>25 347.36 €</b>	7 921.12 €	39 605.48 €

Analyse du projet au regard de la grille de sélection (arguments apportés par le porteur de projet dans sa demande de subvention) :

<b>Innovation</b> Le projet est-il innovant dans le Chablais par : la thématique, la ressource utilisée/valorisée, la démarche de valorisation, la gouvernance/parteneriat, le produit créé ou autre ?	<b>Il s'agit de la 2ème ASA de Haute-Savoie, qui s'inscrit également dans le plan biodiversité de la CCPEVA, volet forêt.</b>
<b>Mise en réseau</b> Le projet participe-t-il à la mise en réseau d'acteurs (autres que financeurs) ?	<b>Il s'agit ici d'un regroupement de 1 016 propriétaires forestiers, visant à garantir une bonne gestion de la forêt sur le long terme.</b> <b>Ce projet est porté par la CCPEVA, en association avec les communes concernées et avec l'appui de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, déjà forte de l'ASA de Vailly.</b>

<p><b>Cohérence territoriale</b></p> <p>Le projet est-il intégré avec les autres démarches engagées sur le territoire (Géoparc, Contrat de rivières, Plan Pastoral Territorial, ...) ou avec les outils existants ?</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité de la CCPEVA, (en cours de validation de contrat de territoire ENS) et dans le cadre de la bonne gestion de la forêt du Chablais.</p>
<p><b>Impact économique</b></p> <p>Le projet apporte-t-il une plus-value économique au Chablais (montée en compétences d'acteurs locaux, renforcement d'une filière locale, création d'emploi, développement d'activités, ...) ?</p>	<p>Ce projet de création d'ASA aboutira à la création d'une desserte forestière desservant le massif du Mont-Bénand, et permettant l'exploitation forestière (par voirie, et câbles) de 225 hectares de forêts majoritairement privée. Les statuts de l'ASA permettront une meilleure coordination des coupes forestières prévues sur le massif.</p>
<p><b>Impact environnemental</b></p> <p>Le projet participe-t-il à la préservation ou l'entretien de la forêt ? de l'environnement plus généralement ? (Ressource en eau, sols, paysages etc.)</p>	<p>Ce projet permet l'exploitation de 225 hectares de forêt aujourd'hui inaccessibles, de garantir le rôle de protection contre les risques environnementaux de la forêt. L'exploitation permettra également une bonne gestion de la forêt vis-à-vis des enjeux biodiversité (rajeunissement par phase de la forêt) et sanitaires (lutte contre le bostryche).</p>
<p><b>Envergure du projet</b></p> <p>Le projet est-il structurant pour le Chablais ? Rayonne-t-il sur plusieurs communes ?</p>	<p>Le projet rayonne sur 3 communes (Lugrin, St Paul et Bernex) mais concerne également Thollon-les-Mémises (point d'accès au massif) et indirectement Meillerie qui possède 15 ha. Il est porté par l'intercommunalité car il répond aux enjeux du territoire du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance.</p>
<p><b>Bois</b></p> <p>Le projet permet-il de renforcer la filière bois locale ?</p>	<p>Le projet d'ASA permettra la desserte du massif et donc l'exploitation localement de la ressource en bois.</p>

**Décision du comité : Le double quorum est vérifié.**

**Bruno Gillet et Gérard Colomer, membres du collège public et vices-présidents de la CCPEVA quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.**

**Le projet obtient la note de 8 sur 13 (avis favorable) et est donc sélectionné au titre du programme LEADER Chablais 2014-2020.**

**Dans un second temps, le comité se prononce à l'unanimité en faveur de la programmation du dossier au titre du LEADER Chablais 2014-2020 et de l'attribution d'une subvention FEADER de 25 347.36 € à la CCPEVA.**

**L'enquête publique de constitution d'ASA est actuellement en cours. Une opposition au projet s'est constituée sous la forme d'une association regroupant des propriétaires et chasseurs.**

**Mme Trabichet apporte son témoignage sur la création de l'ASA du Vailly. Il y avait quelques propriétaires inquiets au départ, qui ont largement été convaincus grâce à la pédagogie déployée (notamment suite à la réunion publique) et à la présence de propriétaires moteurs (très important selon Mme Trabichet).**

**Mme Garin qui a fait l'expérience de la création d'une ASL sur sa commune et M. Paul (Président de l'ASL GF des Ravières) alertent sur les difficultés rencontrées compte-tenu du coût prohibitif de l'exploitation forestière (coût d'exploitation supérieur à la valeur du bois).**

**Enfin, M. Dray interroge l'assemblée sur les impacts éventuels d'un tel projet sur la ressource en eau. Le projet a vocation à permettre une gestion sylvicole et environnementale durable et s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité de la CCPEVA pour lequel une étude environnementale**



comprenant un volet « ressource en eau » a été menée (sur le haut du projet, peu d'enjeux en lien avec l'eau et sur le haut, on note la présence du lac du Mont Bénand). On considère que le projet n'a qu'une incidence lointaine sur la ressource. Rappelons aussi, que la future route forestière se situe en dehors du périmètre de l'impluvium des eaux d'Evian.

### **3/ Présentation du projet innovant de « Biosentiers » développé sur la commune d'Yverdon (Suisse) :**

*Intervention de M. Olivier Ertz (enseignant chercheur à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud) et de Mme Elise Coutable (chargé de projet à l'association Art Terre)*

Dans le cadre de ses travaux de recherche, la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud a développé l'outil « Biosentiers » avec la ville d'Yverdon et une équipe d'enseignants. Il s'agit d'une application numérique, alimentée par des relevés naturalistes permettant de découvrir la biodiversité du sentier à travers « une réalité augmentée ». Le prototype de l'application a été testé sur le terrain fin avril 2017. Deux fonctionnalités y sont disponibles : la reconnaissance de certaines espèces et une cueillette virtuelle à ramener en classe. Les enseignants s'approprient les fonctionnalités pour imaginer des scénarii pédagogiques innovants.

Il est proposé de déployer l'outil sur le Chablais, pour apporter une approche inédite de notre patrimoine naturel, en l'occurrence forestier.

Il s'agirait de développer cet outil à l'attention du public scolaire, en travaillant avec une équipe pédagogique sur les objectifs et les formes à définir.

Une adaptation pour un plus large public pourra être envisagée dans un deuxième temps. Le « Biosentier » est à développer sur un site pilote pour commencer (test et mise au point). Il peut ensuite être facilement adaptable sur d'autres sites du territoire.

Pour plus de renseignements : <https://biosentiers.heig-vd.ch/landing/>

**Remarques du comité :** L'assemblée est très intéressée par ce projet innovant, qui permet de faire le lien entre nature et jeune public grâce à un outil technologique et ludique.

L'outil technique déployé sur la commune d'Yverdon est désormais opérationnel et peut être facilement déclinable sur un autre territoire qui souhaiterait le mettre en place. Il suffira de sélectionner un sentier existant, riche en termes de biodiversité et de créer le contenu du message pour l'adapter au public que l'on souhaite viser.

A titre d'information le montant du projet déployé sur la commune d'Yverdon s'élève à environ 40 000 francs suisses. Cela comprend, l'ingénierie de création de l'outil (qui ne sera plus nécessaire dans le cadre d'un futur projet car l'outil existe désormais) et la recherche et rédaction du contenu naturaliste.

M. Gillet propose que les membres du collège public remontent l'information auprès de leur collectivité respective et réfléchissent aux potentialités de développement de l'outil sur leur territoire.

## **4/ Validation de l'appel à projet hangars/plateforme bois**

Le programme LEADER du Chablais, dans le cadre de la fiche-action n°1 : *Développer l'amont de la filière bois* soutient les projets de construction, rénovation et extension de hangars et plateformes bois énergie et stockage de grumes.

Ces projets de hangars et plateformes seront sélectionnés selon le processus « d'appel à projets ». Les dossiers de demande d'aide seront réceptionnés entre la date de parution de l'appel à projet et sa date de clôture et sélectionnés lors d'un unique comité de programmation.

Les membres du comité s'étaient déjà prononcés en septembre dernier sur une première version du cahier des charges via une consultation écrite. Suite à des échanges techniques avec la Région et l'ASP, des ajustements ont dû être apportés, d'où une seconde version du document présenté en séance.

Les modifications/ajustements apportés au document sont les suivantes :

- La définition d'une enveloppe de 450 000 € dédiée à l'appel à projets (relevant de la fiche-action n°1 dotée d'un montant de 529 780 €)
- Une description des modalités de suivi et contrôle liées au 30% obligatoires minimum en approvisionnement de bois local
- Des corrections et précisions apportées dans la grille de sélection des projets

Il est proposé que l'appel à projets soit ouvert pour une période de 5 mois. Le document sera diffusé auprès des communes et intercommunalités du territoire, des acteurs et entrepreneurs de la forêt et également relayé dans la presse locale.

**Décision : Les membres du comité de programmation se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la validation de l'appel à projets hangar/plateforme bois et de la grille de sélection dédiée.**

## **5/ Points divers**

### **5.1 Point sur l'avenant n°1 à la convention LEADER**

Lors de la séance du 5 juillet dernier, les membres du comité de programmation ont validé des modifications dans les fiches-actions 1 et 3. Ces modifications font l'objet d'un avenant à la convention LEADER établie entre le SIAC (structure porteuse du LEADER), la Région Auvergne Rhône-Alpes (Autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (Organisme payeur).

Le projet d'avenant a été soumis et validé en Commission Permanente régionale du 30 novembre 2017 et est désormais soumis à l'avis de contrôlabilité de l'Agence de Services et de Paiement. Il devrait être signé courant du printemps prochain.

### **5.2 Communication LEADER**

Une communication sur le lancement du programme LEADER a été lancée auprès des collectivités et acteurs de la forêt cet été (courrier, mails, communiqué de presse)

Nous constatons que très peu de collectivités ont relayé l'information sur leur site internet et bulletins. Les membres du comité de programmation ont un rôle à jouer en termes de communication sur le programme, ils en sont les ambassadeurs et ne doivent pas hésiter à diffuser largement l'information auprès de leur réseau.

Pour rappel, toute la documentation relative au programme (plaquette, fiches-actions, convention, guide du porteur de projets) sont disponibles sur le site internet du SIAC [www.siac-chablais.fr](http://www.siac-chablais.fr) rubrique Financer/LEADER forêt.

Une campagne de communication sur le programme sera relancée en 2018 avec l'organisation d'éventuelles réunions d'information thématiques et la présence de l'équipe technique du SIAC sur des événements liés à la forêt sur le Département (ex : fête de la forêt et du bois à Thorens-Glières, etc).

## **Conclusion de la séance :**

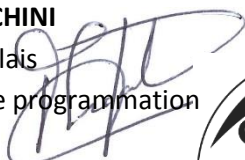
M. Gillet remercie l'ensemble des membres du Comité ainsi que les partenaires pour leur participation à la séance.

La séance est levée.

Compte-rendu validé le 16/01/2018,

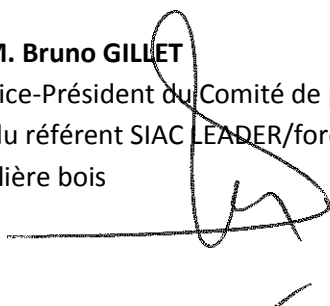
**M. Jean-Yves MORACCHINI**

Président du GAL Chablais  
Président du Comité de programmation  
Président du SIAC



**M. Bruno GILLET**

Vice-Président du Comité de programmation  
Elu référent SIAC LEADER/forêt  
filiale bois



## Suivi de la maquette financière LEADER

Sous-mesure PDR	Fiche-action	FEADER	FEADER programmé	FEADER restant
19.2	1/ Développer l'amont de la filière bois	540 000 €	10 220 €	529 780 €
	2/ Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes	222 400 €	0 €	222 400 €
	3/ Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt	388 182 €	0 €	352 530.64 €
19.3	4/ Coopération LEADER	70 400 €	0 €	70 400 €
19.4	5/ Animation et fonctionnement du GAL	331 968 €	72 147.28 €	259 820.72 €
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>1 552 950 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 519 418.88 €</b>